



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
VAR



FICHE
TECHNIQUE

Etude SERRENET : Inventaire des serres varoises en friches et perspectives

SERVICE Horticulture

A l'heure de la reconquête du foncier agricole, de l'augmentation de la demande de produits agricoles alimentaires de proximité, de l'aménagement des zones agricoles péri-urbaines, le problème des friches d'anciennes serres mérite d'être mis sur la table.

Avec cette étude SERRENET réalisée en 2022 par Marc HOFMANN et Michel MALLAIT, conseillers horticoles à la Chambre d'Agriculture du Var, il s'agit d'évaluer d'une part l'importance réelle des friches d'anciennes serres, leur impact esthétique sur les paysages et d'autre part d'envisager

le démontage/recyclage voire la réhabilitation de ces surfaces agricoles vers de nouvelles productions telles que la floriculture, le maraîchage, l'arboriculture, les plantes à parfum, les pépinières ...).

Un diagnostic cartographique des serres en friche (non cultivées depuis au moins 2 ans) a été réalisé en 2022 sur le Département du Var.

106 hectares de serres en friches recensées

Ces structures, souvent très délabrées voire en ruines (35%) représentent 106 hectares. Elles ont été installées il y a une cinquantaine d'années et sont situées **au cœur des bassins de**

productions horticoles traditionnelles. 82% des surfaces sont situées en zone agricole sur deux principaux bassins : premièrement sur le territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour 59% des surfaces et secondairement sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.



Etude SERRENET : inventaire des serres varoises en friches et perspectives

Un impact esthétique majoritairement, relativement faible

Concernant l'**impact esthétique**, à l'exception d'une dizaine de sites (pour certains en zone U qui vont être rapidement démontés), il nous apparaît **faible**. En effet, de la voie publique, les sites en friches sont dans l'ensemble difficiles à repérer et à distinguer des serres en activités.

Trois quarts des abris inventoriés auraient vocation à être démontés

Remise en état ou entretien sans retour sur investissement possible, le **coût du démontage (à minima 6-8€/m²)** pourrait s'avérer proche du **prix du foncier agricole** ou sans retour sur investissement pour de la location du foncier nu (0,13€/m²). Ceci explique le peu d'engouement pour nettoyer ces friches horticoles. **D'autres explications interviennent** : la spéculation foncière, la relativement faible présence d'agriculteurs en pleine activité en proportion des habitants sur ces zones agricoles, des propriétaires aux faibles moyens, les détournements d'usages, le besoin de tranquillité, l'âge...

Un quart des sites seraient susceptibles d'être remis en état

Dans le quart restant, une fois ôtés ces sites en zone inondable et ceux trop petits, **une vingtaine nous sembleraient susceptibles d'être remis en état pour un coût de 10-15€/m²** et ainsi s'intégrer dans un projet consolidé de cultures sous serres.

Il nous apparaît important de **nous mobiliser pour limiter le développement des friches**, prévisible à l'occasion des cessations d'activités attendues.



En complément de cette étude technique horticole réalisée en 2022 par le service horticulture de la Chambre d'Agriculture du Var, une étude sur le devenir des serres a été menée auprès de serristes à 5 ans de l'âge légal de la retraite par le service transmission de la Chambre d'Agriculture du Var entre mars et septembre 2023. L'objectif principal de cette deuxième étude a été **d'analyser les intentions de cessation ou de reprise** des serristes en identifiant les facteurs d'abandon des serres. Nous vous invitons à consulter également la fiche technique relative à cette étude.